



Initiative ministérielle L'ARTERRE en région

1. INSTRUCTIONS

Le demandeur ou la personne autorisée à le représenter peut soumettre une demande de révision de la décision rendue en utilisant le présent formulaire. Il est important de préciser que l'objectif d'une demande de révision est de permettre la réévaluation des informations ou des éléments présentés comme raisons de refus, et pour lesquels le demandeur estime qu'il y a eu une erreur basée sur des faits concernant une ou plusieurs raisons invoquées comme motif dans la communication qu'il a reçue.

Le processus de révision ne permet pas de remettre en question :

- les paramètres ou les fondements de l'initiative (un désaccord avec ceux-ci n'est pas un motif de révision valide);
- l'exclusion d'un client pour un motif prévu aux programmes.

Les modifications ou les améliorations apportées au projet, l'ajout d'informations ou le dépôt de nouveaux documents qui ne figurent pas dans la demande initiale ne seront pas pris en compte dans la demande de révision.

La demande de révision doit être acheminée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) dans les 30 jours suivant la date de communication de la décision.

Un représentant du MAPAQ qui n'a pas pris part à la décision contestée, étudiera la demande de révision et la traitera dans les 25 jours ouvrables suivant sa réception.

2. RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

Nom du demandeur	
Numéro d'identification ministérielle (NIM)	
Titre du projet	
Numéro de dossier	
Nom de la personne à contacter pour information	

3. RAISON DE LA RÉVISION

4. DOCUMENTS JOINTS À LA DEMANDE DE RÉVISION

Dressez la liste des documents fournis en pièces jointes à l'appui de la demande de révision, s'il y a lieu.

--

5. SIGNATURES

Date de communication de la décision contestée	
Date de la présente demande de révision	
Signature du responsable autorisé	

6. COORDONNÉES POUR L'ENVOI DU FORMULAIRE

Par courriel : DSMOP@mapaq.gouv.qc.ca

Par la poste :

Direction du suivi et de la mise en œuvre des programmes
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
617, boulevard du Curé-Labelle, bureau 100
Blainville (Québec) J7C 2J1

Un accusé de réception vous sera envoyé dans les cinq jours ouvrables suivants.